



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Port au Prince, le 29 mars 2017

Monsieur Limond TOUSSAINT
Ministre de la Culture et de la Communication
En ses bureaux. -

Objet : Feuille de route

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre des orientations fixées par le Président de la République, traduites dans l'énoncé de politique générale que j'ai présenté au Sénat de la République le 14 mars 2017 et à la Chambre des Députés le 20 mars 2017, le Gouvernement a pris l'engagement de mettre Haïti sur la voie du développement.

Pour y parvenir, le Président de la République et le Gouvernement font de la Culture et de la Communication une des composantes importantes des politiques publiques à mettre en œuvre au cours du quinquennat.

La présente feuille de route permettra de structurer vos actions conformément à mon énoncé de politique générale et aux avancées réalisées dans le cadre du plan et des programmes du Ministère de la Culture et de la Communications.

Monsieur le Ministre, je vous demande d'exécuter une politique culturelle et de communication répondant aux préoccupations de la population tout en mettant en œuvre une stratégie de communication pour promouvoir les intérêts et l'image du pays. En suivant le programme et la démarche de modernisation de l'action publique, vous prendrez des dispositions pour que le ministère, placé sous vos responsabilités, puisse participer aux efforts de la réforme de l'État afin de permettre à l'Administration publique d'être efficace et efficiente.

L'équipe gouvernementale poursuit un noble objectif : « fédérer les divers secteurs de la société autour du projet national de développement ». Je compte sur votre engagement et vous invite à vous assurer que les objectifs du plan d'action de votre Ministère soient atteints.

Monsieur le Ministre, dans la mise en œuvre de la politique de mon gouvernement, je vous confie la mission de conduire les réformes nécessaires au relèvement du secteur de la culture et de la communication. Dans cette perspective, je vous demande d'entreprendre les actions suivantes :

- 1) Travailler avec les groupes et structures concernés en vue de la création, organisation et fonctionnement de la Haute Autorité de l'Audiovisuel ;
- 2) Communiquer et informer le public sur les réformes et les politiques publiques du gouvernement ;
- 3) Communiquer sur les actions, projets, programmes exécutés par le Gouvernement ;
- 4) Faire une meilleure gestion des médias d'État et travailler à ce qu'ils deviennent des médias de services publics ;
- 5) Publier le baromètre de qualité du service public ;
- 6) Élaborer et diffuser des rapports sur la performance du service public ;
- 7) Travailler avec les organismes publics pour avoir un portail internet qui donne des informations relatives aux services de l'État qui sont utiles à la population ;
- 8) Travailler avec les organismes compétents pour réduire les inégalités et les disparités matérielles en termes d'accès aux équipements culturels et infrastructures de loisir dans les quartiers ;
- 9) Prendre les dispositions nécessaires pour avoir une gestion rationnelle des infrastructures publiques dédiées à la culture et aux loisirs ;
- 10) Travailler avec les organismes compétents pour rénover les équipements socio-récréatifs et culturels qui sont en mauvais état ;
- 11) Travailler avec les organismes compétents pour assurer l'animation culturelle des villes et des campagnes ;
- 12) Prendre des dispositions pour mieux organiser les fêtes populaires et les événements festifs urbains et ruraux ;
- 13) Prendre des mesures pour accompagner et développer la production des œuvres artistiques et culturelles ;
- 14) Valoriser et protéger les œuvres littéraires, scientifiques, artistiques et culturelles du pays ;
- 15) Prendre des mesures afin d'assurer la protection, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel d'Haïti tout en faisant le suivi des Conventions signées par l'Etat haïtien dans le domaine ;
- 16) Prendre des mesures afin d'assurer une gestion rationnelle des monuments historiques et lieux de mémoire ;
- 17) Assurer la gestion des sites naturels, matériels et immatériels à caractère patrimonial dans une perspective de développement local et régional ;
- 18) Réaliser l'inventaire des patrimoines culturels du pays et créer une banque de données patrimoniales au service de la diplomatie culturelle haïtienne.

Je vous demande d'engager la préparation du Budget 2017-2018 qui devra être approuvé, après arbitrage du Ministère de l'Économie et des Finances, par le conseil des Ministres et déposé dans les délais légaux requis au Parlement.

Vous aurez aussi la tâche de renforcer la transparence, la lutte contre la corruption et la bonne gestion des biens et deniers publics.

Il vous appartiendra d'organiser, de diriger et d'animer les services, équipes et agents de l'Etat placés sous votre responsabilité.

Enfin, vous devez travailler afin d'avoir une meilleure coordination avec les autres ministères et institutions de l'Exécutif, souvent trop tributaires des lourdeurs systémiques ralentissant l'exécution de leurs programmes.

Dans l'accomplissement de votre mission, vous aurez le soutien du Gouvernement et celui du Président de la République.

Comptant sur votre dévouement patriotique et votre sens de l'Etat, je vous renouvelle, **Monsieur le Ministre**, l'expression de mes salutations distinguées.

Jack Guy LAFONTANT
Premier Ministre

Vu et approuvé par le Président de la République

S.E. Jovenel MOISE